

## Réponse de Charlotte Girard, co-responsable du programme de la France insoumise

### I. Santé et environnement

*I.1. Santé publique : les pathologies du cerveau, les maladies dégénératives et les pathologies mentales, le tabac et autres addictions, l'obésité, les infections par des bactéries multi-résistantes aux antibiotiques, les émissions de particules, les maladies infectieuses émergentes ou ré-émergentes... menacent la santé de nos concitoyens. Quelles mesures comptez-vous prendre en termes de recherche et de prévention pour protéger la santé publique ?*

La transition écologique que nous défendons, l'interdiction de certaines substances et les politiques sociales de suppression de la pauvreté et de réduction des inégalités sont des politiques en faveur de la santé. Il convient aussi de développer significativement la prévention, l'éducation à la santé et ceci dès le plus jeune âge ou encore l'éducation thérapeutique qui devient absolument nécessaire dans le contexte de transition épidémiologique auquel nous faisons face.

Le projet de la France Insoumise prévoit la mise en place d'un pôle public du médicament, dégagé des intérêts économiques et indépendant des industries pharmaceutiques pour disposer de produits de santé sûrs. Il disposera d'un laboratoire de recherche et de développement et disposera ainsi de moyens renforcés notamment pour le contrôle des médicaments mis en circulation mais aussi pour continuer à rechercher les traitements les plus adaptés.

*I.2. La vaccination, une des plus grandes avancées de la santé publique depuis deux siècles, fait l'objet d'une défiance croissante de la population. L'absence même partielle de vaccination fait renaître de graves dangers d'épidémies. Quelle politique vaccinale souhaitez vous mettre en œuvre pour remédier à cette situation ?*

La politique de santé publique exige que tous les individus soient soumis aux mêmes règles, pour qu'elle soit efficace, c'est pourquoi l'obligation de vaccination doit être maintenue pour les maladies infectieuses contre lesquelles il n'existe pas d'autres outils de prévention plus efficaces.

Néanmoins, il est nécessaire de retravailler la politique de vaccination française, afin de s'assurer d'une part qu'elle correspond bien à ces exigences de santé publique et non aux intérêts des industries pharmaceutiques, d'autre part qu'elle concerne uniquement les maladies pour lesquelles la vaccination constitue la politique la plus adéquate.

Nous sommes en effet attentifs aux alertes lancées par certains médecins et scientifiques concernant la composition des vaccins et notamment le choix des adjuvants. En conséquence, le pôle public du médicament que nous créerons, devra d'urgence se saisir de la question et s'assurer que le choix de l'adjuvant n'est pas commandé par des impératifs de rentabilité mais uniquement d'efficacité et de sécurité.

***I.3 Quelle sera votre stratégie vis-à-vis des 17 objectifs du développement durable des Nations Unies, et en particulier vis-à-vis de la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique?***

Les mesures que nous proposons en la matière sont les suivantes :

- Refuser la brevetabilité du vivant à tous les niveaux, lutter contre la biopiraterie
- Refuser les OGM, bannir les pesticides nuisibles en commençant par une interdiction immédiate des plus dangereux (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.)
- Gérer durablement l'eau, bien commun essentiel à toute forme de vie : lancer des programmes de dépollution des cours d'eau et océans et de récupération des déchets flottants, favoriser la création de régies publiques de l'eau au niveau local pour une gestion démocratique
- Sanctuariser le foncier agricole et naturel et lutter contre l'artificialisation des sols

***I.4. Les règlements de l'UE et la législation de notre pays autorisent l'importation en vue de la consommation humaine et animale de productions OGM. Certaines cultures OGM sont autorisées par l'UE mais elles restent interdites par la France. Quelle est votre position sur cette question ?***

Si la France Insoumise et son candidat Jean-Luc Mélenchon arrivent au pouvoir en mai 2017, nous maintiendrons fermement l'interdiction de cultures d'OGM et appliquerons ce principe pour les « OGM cachés » issus des nouvelles techniques de modification génétique qui échappent à l'actuelle législation sur les OGM.

**II. Energie et Climat**

***II.1 La loi française sur la transition énergétique du 17 août 2015 prévoit une réduction de 50% en 2050 de la consommation totale d'énergie en France, ainsi qu'une réduction de la part du nucléaire dans le mix électrique au profit d'un important développement d'énergies renouvelables. Comment pensez-vous suppléer à l'intermittence de l'éolien et du solaire photovoltaïque sans augmenter la consommation de combustibles fossiles ?***

Le programme énergétique de la France Insoumise est clair : "Viser la sortie des énergies fossiles et du nucléaire". La France a les capacités intellectuelles, technologiques, industrielles pour engager un programme permettant d'arriver à l'horizon 2050 à une énergie 100% renouvelable. Nous ne sommes certes pas les seuls à le dire (voir le rapport Negawatt), et il ne manque que la volonté politique pour engager un tel programme. Cette volonté politique, nous l'avons.

Pour répondre plus précisément à la question posée, nous pourrions rappeler qu'il n'y a pas que l'éolien ou le photovoltaïque qui soient "intermittents". Les résultats de l'année 2016 ont permis de montrer à quel point l'énergie nucléaire pouvait elle aussi être "intermittente", avec une disponibilité globale du parc nucléaire ne dépassant pas les 65%...

Mais plus sérieusement, vous posez la question du stockage de l'énergie électrique durant les périodes d'intermittence : les solutions, même si certaines ne sont pas encore parfaitement utilisables à grande échelle, ne manquent pas :

- Stockage hydraulique (lacs aval et amont), méthode existante (Lacs Blanc et Noir dans les Vosges) et abandonnée dans les années 60.
- "Power to gas) Stockage par électrolyse de l'eau (production d'hydrogène et oxygène)
- Méthanation (production de méthane de synthèse par réaction de l'hydrogène avec le CO<sub>2</sub> récupéré lors de la production de biogaz)

L'objection qui est souvent faite à ces méthodes de stockage concerne leur rendement, puisque à chaque étape de transformation de l'énergie il y a perte. Mais rappelons que dans le cas des énergies renouvelables, le combustible primaire (vent, soleil) est gratuit. Une autre objection concerne la maîtrise de ces technologies de transformation. Mais là aussi, c'est d'abord une question de volonté politique et de financement, lorsque que l'on compare aujourd'hui la part de budget de l'Etat accordé au développement sur le nucléaire à celle sur les énergies renouvelables.

## ***II.2 Pensez-vous développer la recherche sur le nucléaire de quatrième génération, en particulier avec le réacteur expérimental ASTRID ?***

Le programme énergétique de la France Insoumise, nous l'avons déjà dit, engage notre pays vers la sortie du nucléaire à l'horizon 2050, avec l'arrêt du dernier CNPE pour 2035 environ. Concernant plus spécifiquement ASTRID, nous ne pensons pas qu'il soit pertinent de développer un réacteur qui n'est qu'une version améliorée du défunt SUPERHENIX , tout en conservant les impasses technologiques auxquelles il a été impossible de faire face (présence de quantités énormes de sodium liquide chaud, irradiation massive par neutrons rapides des matériaux constitutif, difficultés de rechargement, ). Sans compter que la capacité supposée à "brûler " le plutonium ou les déchets radioactifs ne concerne bien évidemment pas les déchets vitrifiés actuels.

## ***II.3 Face au changement climatique en cours, la France s'est engagée lors de la conférence de Paris (la COP21) à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 75% en 2050 par rapport à 1990. Pour atteindre cet objectif, la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 prévoit une augmentation de la taxe carbone de 22€/tonne CO<sub>2</sub> en 2016 à 56€ en 2020 puis 100 euros en 2030. Avez-vous l'intention de confirmer cette décision ou de la modifier ?***

Selon certains experts, la taxe carbone (Contribution Climat-Energie) ne serait efficace qu'au-delà de 30€/tonne CO<sub>2</sub>. De ce point de vue, il conviendrait d'arriver le plus vite possible à cette valeur, sans attendre. Mais ce n'est qu'une partie de la réponse.

En définitive, cette contribution s'exerce sur le consommateur final (biens de consommation ou énergie) sans qu'il ne puisse participer à un quelconque choix : un automobiliste ayant acheté un véhicule diesel (favorisé à l'époque par une fiscalité moindre, mais plus onéreux) n'a bien souvent pas le choix de changer pour un véhicule moins polluant.

Cette contribution est transparente pour le fournisseur d'énergie, quel qu'il soit.

Ce type de taxation n'a pas pour effet de diminuer la consommation d'énergie, mais seulement la diminution de la consommation d'énergies fossiles, et pour nous, le problème de la

consommation globale d'énergie ne peut pas être séparé de celui du réchauffement climatique.

***II.4 L'accord de Paris sur le climat est marqué par une tension entre un objectif ambitieux, limiter le réchauffement global à moins de 2°C par rapport au climat pré-industriel, et la trajectoire sur laquelle nous placent les engagements volontaires des différents pays, conduisant à la poursuite de l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre jusqu'en 2030. Quelle est votre vision des actions à mener au cours des cinq prochaines années pour atteindre les objectifs annoncés ?***

La réponse peut sembler simple : s'engager résolument dans la transition énergétique. De ce point de vue, l'action des gouvernements passés, au-delà du discours, a été plus que timide, voire à rebours des engagements : quid des centaines de milliers de logement réhabilités thermiquement inscrit dans le "Grenelle de l'Environnement", et simplement répétés dans la loi de Transition Énergétique ? Qu'en est-il de l'engagement de fermer la centrale de Fessenheim avant la fin du quinquennat, et de parvenir à 50% de production nucléaire à l'horizon 2025 ? Il reste moins de 8 ans pour y parvenir, et rien n'a été mis en place. Sans même évoquer la fermeture annoncée, puis repoussée, de nos dernières centrales au charbon ?

Une première démarche sera une simplification des procédures administratives permettant l'installation de productions d'énergie par le renouvelable. Il conviendra également que l'Etat et les collectivités donnent l'exemple de la transparence (dépenses énergétiques des bâtiments publics) et de la mise en place d'une réelle transition énergétique. Ce ne sont que quelques exemples. Les outils existent, il ne manque que la volonté politique de les mettre en œuvre. Mais en veillant à ce que ce ne soient pas les "petits", les "faibles", qui en aient à supporter le poids économique.

***II.5 Les pays développés, dont la France, se sont engagés depuis 2009 à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique. Cet engagement a été confirmé à plusieurs reprises, en particulier lors de la COP21 en 2015. Envisagez-vous de maintenir cet engagement de la France, d'accélérer sa mise en œuvre et éventuellement d'en augmenter le montant pendant votre mandat présidentiel ?***

Il est toujours nécessaire d'assurer la continuité de l'Etat, surtout dans ses engagements.

Il n'est donc pas question de revenir sur celui-ci.

Cela dit, les méthodes choisies pour mettre en œuvre ces engagements ne sont pas satisfaisantes (subventions données à des projets pour lesquels nous espérons un retour économique ou politique...). Il nous semble plus pertinent de fournir des équipements aux pays en développement, plutôt que de financer directement des structures.

Un exemple simple : construire une structure de fabrication de panneaux photovoltaïques, mise en œuvre et gérée localement, plutôt que de subventionner l'achat de tels panneaux...

### **III. Informatique et Technologies Numériques**

***III.1 Un enseignement de spécialité Informatique et sciences numériques a été introduit en***

***2012 en terminale scientifique. En 2015, le gouvernement a décidé sa généralisation et introduit de nouveaux programmes de science informatique du primaire au baccalauréat. Néanmoins il n'existe ni CAPES ni agrégation spécifiques. Comment comptez-vous développer la formation des élèves, le recrutement et la formation permanente de leurs enseignants dans ce domaine ?***

Nous souhaitons généraliser l'enseignement de la culture numérique et informatique à l'école et dans les concours et formation des enseignants

***III.2 On a pu constater récemment une accumulation d'attaques locales ou mondiales massives et efficaces contre des systèmes informatiques de tous ordres, aidées par les sérieuses faiblesses de leurs systèmes de protection. Comment comptez-vous traiter ce problème ?***

Il nous paraît important de lancer un grand plan de sécurité informatique qui prendra différents aspects : sensibilisation du grand public et des industriels, développement des initiatives de type « bug bounty » par nos entreprises via des structures françaises, augmentation des moyens de l'ANSSI.

Par ailleurs, nous souhaitons réaliser une évaluation de l'efficacité des solutions techniques utilisées par les services de renseignement par une commission d'enquête parlementaire. Les mesures inefficaces, disproportionnées ou contre-productives seront abrogées.

***III.3 L'informatisation du monde modifie de façon intense et profonde un nombre toujours croissant d'activités dans l'industrie, le commerce, la gestion des collectivités, l'éducation, la culture, les loisirs, etc. La science française est forte sur ce plan, mais la formation initiale ou continue de nos décideurs à une compréhension réelle des effets attendus du développement rapide du numérique, reste faible en comparaison des USA et de l'Asie. Comment faire pour que l'écart actuel n'aille pas en augmentant ?***

Le numérique est un axe prioritaire de notre campagne. Il sera au cœur de notre politique et nous ferons de la France un pays majeur notamment sur les logiciels libres et le secteur culturel numérique (jeux vidéos, etc.).

#### **IV. Enseignement Supérieur (et éducation scientifique).**

***IV.1. D'après les rapports du CNETCO, 39% des élèves sont en difficulté à la sortie de l'école primaire et 42 % ont une maîtrise fragile des mathématiques, voire de grandes difficultés. De surcroît les « vocations scientifiques » naissent tôt, de nombreuses enquêtes le montrent. Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation et encourager les vocations scientifiques ?***

Le problème ici est double :

- d'une part, il concerne l'apprentissage des sciences à l'école primaire et au collège. Pour nous, le principal problème ici est celui des moyens, et nous nous engageons à recruter 60 000 enseignants.

- d'autre part, il convient de mieux faire connaître et valoriser les métiers scientifiques. Les chercheurs et enseignants-chercheurs seront incités à donner des conférences dans les lycées et l'association de classes du secondaire à des programmes scientifiques sera encouragée. Plus

généralement, nous favoriserons toutes les initiatives de recherche participative. Les universités assureront également des cours libres ou « universités populaires » ouverts à tous et favorisant la transmission et la mise en discussion de la culture scientifique. Nous ouvrirons également sur les campus des « boutiques des sciences » permettant l'appropriation par les citoyens des produits de la science et de la technologie de pointe. Par ailleurs, sur toutes les questions où la recherche rencontre des préoccupations citoyennes, des comités mixtes citoyens / scientifiques seront créés.

***IV.2 Bien que les connaissances doublent tous les 30 ans dit-on, la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire est pratiquement inexistante aujourd'hui. De plus seule une faible fraction des enseignants du primaire ont une formation initiale dans un domaine scientifique. Que comptez-vous faire pour y remédier et assurer la formation permanente des enseignants ?***

Afin de garantir une formation disciplinaire et universitaire optimale aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, nous engagerons un plan de pré-recrutement à deux niveaux : bac et licence. Cela permettra également de garantir un vivier large, bien formé et socialement diversifié aux concours.

Les concours de recrutement des enseignants du secondaire seront maintenus au niveau du master et la formation en alternance des futurs professeurs certifiés (en particulier des pré-recrutés) après la licence inclura une part solide de formation disciplinaire couplée à une formation plus appliquée. Dans ce système de formation des professeurs, les heures d'enseignement que les futurs professeurs certifiés assureront durant leur formation serviront exclusivement à libérer des plages horaires pour la formation continue des enseignants déjà titulaires.

Les enseignants du primaire seront également couverts par ce dispositif de pré-recrutement, possible dès le baccalauréat, qui leur permettra de poursuivre sereinement des études supérieures jusqu'au niveau bac+5. Là encore, les heures d'enseignement des professeurs des écoles en formation initiale permettront de libérer du temps pour la formation continue des titulaires.

Cette formation continue se fera en partie à l'université, dans les ESPE, et portera à la fois sur la pédagogie et les avancées des sciences de l'éducation et sur les contenus proprement disciplinaires. Par ailleurs, afin d'étoffer l'offre de formation continue des enseignants et de garantir sa diversité sur le plan pédagogique (contre les « formations-formatage »), des mouvements pédagogiques agréés pourront se voir proposer des conventions avec l'Education Nationale afin de participer à la formation continue des enseignants. Enfin, nous garantirons le droit à la formation continue des enseignants en revenant sur l'autorisation préalable du chef d'établissement.

***IV.3 Les universités ont l'obligation d'accueillir l'ensemble d'une classe d'âge ayant obtenu le diplôme du baccalauréat. Or le taux d'échec aux diplômes dans les premières années est important, et il contribue au taux de chômage structurellement élevé en France. Comment réagir ?***

Les études quantitatives des sociologues Romuald Bodin et Sophie Orange ont démontré que le caractère sélectif ou non d'un cursus n'était pas fermement corrélé au taux d'échec qu'on y observe, ni à la proportion d'étudiants ne s'y inscrivant que faute de mieux. Nous récusons donc le lien implicite établi ici entre « obligation d'accueillir l'ensemble d'une classe d'âge ayant obtenu le diplôme du baccalauréat » et échec en licence. Pour nous, les facteurs fondamentaux de l'échec en licence sont :

- la précarité étudiante et le mal-logement massif des jeunes, qui obèrent gravement leur capacité à s'investir dans leurs études. L'allocation autonomie que nous proposons et un grand plan de construction de logements étudiants (de l'ordre de 15000 constructions par an) devraient largement y remédier.
- un déficit d'orientation en fin de lycée. Des forums du supérieur seront donc organisés dans tous les départements, et nous accélérerons les recrutements de conseillers d'orientation. Le cadre national des diplômes rétabli et porté par l'Université Nationale, permettra de garantir la transparence et la lisibilité de l'offre de formation, ainsi que des conditions d'accès.
- le sous-investissement dans les filières de licence, illustré par l'écart intolérable entre la dépense par étudiants dans les universités et ce qu'elle est en CPGE ou dans les « grandes écoles ». Un plan immobilier de grande ampleur, ainsi qu'une grande campagne de titularisation des précaires et de recrutement de nouveaux personnels fonctionnaires dans tous les corps de métier de l'université devraient pallier ces problèmes. L'effort de recrutement d'enseignants-chercheurs à l'université doit notamment permettre de faire baisser les effectifs dans les groupes de TD pour permettre de meilleures conditions de travail.

#### **IV.4 Un statut unique régit actuellement les universités, ignorant la diversité de leurs missions. Faut-il développer des universités de recherche, véritablement autonomes, compétitives et attractives internationalement, et simultanément un tissu local d'universités au plus près des bassins d'emploi ? Si oui, combien d'Universités de recherche faut-il envisager ?**

Chaque université a peut-être des missions diverses (formation scientifique, qualification professionnelle, recherche, diffusion des connaissances scientifiques et techniques dans la société civile), mais cette pluralité de missions se joue à l'intérieur de chaque établissement et elle découle d'un seul et même objectif final, l'émancipation par le savoir.

De ce fait, aucune diversité de missions ne saurait fournir le prétexte à une partition du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche entre une poignée d'universités de recherche dé-territorialisées et gérées comme des multinationales du savoir et une masse d'universités de proximité secondarisées. Une université n'est viable que si elle est un lieu de recherche et de création. Des « universités de bassin » coupées de toute recherche fixeraient les enfants des classes moyennes et populaires dans leur milieu socio-économique, géographique et familial d'origine, sans leur offrir de perspective émancipatrice ni de véritable qualification professionnelle allant au-delà des besoins de court terme des entreprises locales.

La pluralité des missions de l'Université découle d'un seul objectif, l'émancipation. Partant de ce constat et de cet objectif, nous proposons de créer un cadre démocratique national de

cadrage de l'enseignement supérieur qui coordonnerait toutes les universités publiques et aurait le monopole de la reconnaissance des grades reconnus par l'État. Il s'agit de veiller au suivi du cadre national des diplômes et à l'équité de la répartition des postes (notamment d'enseignants-chercheurs) sur tout le territoire.

Au demeurant, cela n'interdit pas celle d'universités expérimentales, notamment thématiques, si elles sont fondées sur les mêmes principes de création et de démocratisation du savoir. Cela vaut en particulier pour les domaines scientifiques et techniques touchant aux nouvelles frontières de l'humanité. Nous proposons notamment de créer une université internationale de la mer qui regrouperait des spécialistes des sciences et des métiers de la mer et du littoral et serait gérée en coopération avec tous les Etats désireux de se joindre à ce projet.

***IV.5 L'enseignement français post bac a la particularité de faire coexister deux systèmes très différents qui communiquent peu : les universités et les grandes écoles. Quelle évolution envisagez-vous pour mieux articuler les deux systèmes ?***

Les Universités seront laïques et ouvertes à tous, emploieront des personnels fonctionnaires recrutés nationalement et affectés par mouvement dans les différents établissements membres, et enfin elle veillera au respect du cadre national des diplômes dans les différents établissements. Tous les « grands établissements » désireux d'opter pour ce statut seront accompagnés par l'État dans leurs démarches.

Les grandes écoles publiques, pour leur part, seront recentrées sur leurs missions propres, avec une double tutelle avec l'université à laquelle elles seront rattachées et le ministère concerné, pour lequel l'école agira comme un dispositif de pré-recrutement. C'est ainsi que l'Ecole des Ponts aura un rôle important à jouer dans la formation des ingénieurs d'État qui accompagneront la transition écosocialiste ; les Arts et Métiers et l'Ecole Centrale formeront des ingénieurs du génie et des travaux publics ; Polytechnique, des spécialistes de recherche duale ; etc. Les anciens élèves devront rembourser l'intégralité des traitements perçus s'ils ne respectent pas leur engagement décennal. Enfin, les ENS maintenues auront une place entière et constitueront un dispositif de pré-recrutement pour les carrières de l'enseignement et de la recherche, mais ne délivreront plus de diplômes ; les Normaliens seront à nouveau formés à l'Université.

**V. Recherche et Innovation**

***V.1 La stratégie de Lisbonne adoptée par le Conseil Européen de Mars 2000, visant à faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », prévoyait d'affecter à la recherche 3% du PIB. Dix ans plus tard la stratégie Europe 2020 a réaffirmé la nécessité de ces mêmes 3%. Or la dépense intérieure de recherche et développement reste inférieure en France à 2,3%. Quel est votre objectif en termes de R&D publique et privée et quelles mesures concrètes comptez-vous prendre ?***



Nous prévoyons pour l'ESR public une augmentation budgétaire annuelle de 4,6 milliards d'euros, avec un objectif de 3 % du PIB de dépenses pour l'ESR.

Pour ce qui est de la R & D privée, nos principaux leviers d'action seront les mesures d'incitation à la recherche scientifique et technique sur les grands axes prioritaires du programme « Nouvelles frontières de l'Humanité » : mer, espace, numérique, mais aussi et surtout la planification écologique et le programme de transition écosocialiste, avec à la clé d'importants marchés publics, des programmes d'infrastructures considérables, ainsi que des aides aux PME qui s'engageront à réaliser des recherches et du développement dans les sciences du vivant et de l'énergie.

***V.2 L'emploi scientifique est essentiel, dans la recherche industrielle comme dans la recherche publique. Critiqué par une partie des acteurs de la recherche publique, le CIR, qui a été maintenu par tous les gouvernements successifs, a un impact sur l'emploi dans la recherche. Quel sera votre positionnement sur le Crédit-Impôts-Recherche et votre stratégie pour développer cet emploi ?***

Le mythe de « l'impact du CIR sur l'emploi dans la recherche » a été démonté par le rapport sénatorial de Brigitte Gonthier-Maurin, mais aussi par la Cour des Comptes et par le secrétaire d'Etat Thierry Mandon lui-même, qui a déclaré sur France Inter le 15 janvier 2017 que pour son premier budget comme député, le CIR était à 3,4 milliards d'euros contre 6 aujourd'hui, sans incidence sur l'emploi scientifique. L'exemple de Sanofi, qui a bénéficié de millions d'euros du CIR pendant des années tout en supprimant des emplois de chercheurs, illustre bien la captation du CIR par les grands groupes plus soucieux d'optimisation fiscale que d'emploi scientifique, au détriment des PME authentiquement innovantes.

Nous nous sommes engagés à remettre à plat tous les dispositifs de crédits d'impôts dès notre arrivée au gouvernement, et la suppression du CIR, qui n'est pas pour autant synonyme d'une disparition totale des aides à la R & D privée, interviendra dès le projet de loi de finances 2018. Au contraire de ce qui se pratique actuellement avec le CIR, les dispositifs de soutien à la R & D privée dans le cadre de la transition écologique planifiée et de la recherche sur les nouvelles frontières de l'humanité (cf. question précédente) cibleront prioritairement les PME et l'engagement à recruter des personnels chercheurs sera pris en compte au moment de l'octroi des aides.

***V.3 La recherche est le moteur de l'innovation, elle-même source de l'essor économique indispensable à notre pays. Un juste équilibre entre le soutien à la recherche fondamentale dont le moteur principal est la curiosité, qui nécessite une prise de risque et des efforts de long terme, et le soutien à la recherche appliquée, orientée vers des objectifs économiques et sociétaux de plus court terme, est nécessaire. Quelle doit-être selon vous l'importance donnée aux divers moyens de financement sur projets, tels l'Agence Nationale de la Recherche, vis-à-vis du soutien de base des laboratoires publics et des financements à plus long terme comme le Plan d'Investissement d'Avenir, les structures nouvelles (I dex, Labex,...)?***

Jean-Luc Mélenchon a rappelé le 5 février dernier que le harcèlement dont font l'objet les chercheurs tant qu'ils n'ont pas « trouvé », et en particulier tant qu'ils n'ont pas produit de brevets, est une atteinte intolérable à l'indispensable liberté de la recherche fondamentale.

La création, la critique et la diffusion de connaissances scientifiques et techniques est nécessaire pour pallier la crise écologique, économique et sociale mondiale. Nous nous refusons toutefois à assigner aux sciences et techniques une finalité prioritairement industrielle.

Nous sommes donc extrêmement soucieux de garantir l'autonomie du champ scientifique vis-à-vis des contraintes d'application à court terme. La recherche fondamentale, finalisée ou non, a besoin du temps long et du droit à l'erreur et à l'expérimentation. Le recours systématique aux financements par projets ou par contrats quadriennaux méconnaît profondément la nature de la démarche scientifique. C'est pourquoi nous prévoyons la dissolution de l'ANR, mais aussi celle du HCERES, ainsi que l'abandon du PIA. Les deux tiers des fonds ainsi libérés seront convertis en crédits pérennes et répartis sur une base égalitaire (au prorata du nombre de chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche dans une équipe) pour assurer le fonctionnement quotidien de toutes les équipes de recherche en France. Le tiers restant sera octroyé de façon ciblée aux programmes et aux disciplines dont les frais de fonctionnement quotidien sont supérieurs à la moyenne (sciences du vivant, physique notamment). Là encore, les crédits pérennes seront la règle.

Ce financement du fonctionnement de la recherche au quotidien n'est pas exclusif de crédits ciblés, qui pourront être conséquents, en particulier s'agissant de la mise en place de nouveaux équipements de recherche dans des domaines demandant un matériel coûteux et où la recherche évolue vite. La recherche sur les nouvelles frontières de l'humanité et celle sur la transition écologique pourra s'appuyer sur des crédits ponctuels voire des appels à projets, mais dans une part aussi limitée que possible, et sans préjuger du succès ou non de recherches encore balbutiantes.

***V4. Comprendre les transformations induites par l'économie numérique exige une réflexion sur le devenir de nos sociétés. Quelle place envisagez-vous pour la recherche en sciences sociales ?***

Commençons par préciser que la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) nous paraît avoir une valeur indépendamment des « transformations induites par l'économie numérique ». La révolution numérique, qui constitue l'une des « nouvelles frontières » mentionnées par la France Insoumise, va d'ailleurs bien au-delà du seul domaine économique. Les SHS ont été fortement malmenées ces dernières années et le risque d'instrumentalisation de la recherche par le politique dans ces domaines est fort. On rappellera ainsi la publication par le CNRS d'un appel à projets interdisciplinaires islamologie/criminologie dans la foulée des attentats du 13 novembre 2015.

La recherche en SHS a donc besoin de liberté et d'indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs, notamment politiques et idéologiques. C'est le sens de notre proposition de créer une section « économie et société » au Conseil National des Universités afin de garantir la survie de

l'économie politique et de l'histoire économique dans un contexte de fortes pressions idéologiques et institutionnelles.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous insistons sur la nécessité qu'une partie non-négligeable, de l'ordre des deux tiers, des crédits de fonctionnement pérennes soient attribués de façon automatique sur une base égalitaire, y compris pour éviter que les disciplines de SHS demeurent les parents pauvres de la recherche. En sciences sociales comme ailleurs, des financements récurrents et transparents sont la condition nécessaire de l'indépendance de la recherche.

***V.5 Divers indicateurs montrent que les conditions actuelles ne permettent plus d'attirer ou de stabiliser dans les carrières de recherche les jeunes les plus brillants. Beaucoup se détournent des filières scientifiques majeures qui attireraient souvent autrefois les meilleurs. Quant à la jeunesse la plus qualifiée de France, formée par la recherche à l'issue d'un doctorat, ceux qui ambitionnent de faire carrière dans la recherche publique devront attendre de nombreuses années post-doctorales, et se contenter, s'ils réussissent les difficiles concours, d'un salaire non compétitif à l'échelle européenne ou se résoudre à un exil souvent sans retour. Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer le renouvellement des générations qui permettrait de maintenir la France au rang de grande nation scientifique qu'elle doit ambitionner ?***

#### Statut des doctorants

Nous prévoyons d'abroger l'arrêté de 2016 sur le doctorat, qui astreint les jeunes chercheurs à des thèses rapides, avec un calendrier fixé ante rem et une obligation de formation auprès d'Ecoles doctorales hypertrophiées investies de responsabilités qui incomberaient aux laboratoires. Nous augmenterons le nombre de contrats doctoraux et abrogerons également le décret sur le contrat doctoral, qui place les doctorants rémunérés sous une férule administrative plus dure encore que celle des chercheurs déjà engagés dans la carrière. Enfin, nous reviendrons sur le dernier arrêté de rémunération des doctorants contractuels et rétablirons les « missions complémentaires » sur la base du volontariat, en en allégeant la charge horaire tout en en augmentant leur rémunération. Le monitorat, en particulier, sera abaissé à 50 heures TD, sera de droit sur simple demande, et accompagné d'une formation à l'enseignement. Le contrat doctoral, de trois ans, pourra être prolongé à quatre et sera couvert par la revalorisation générale des salaires dans le secteur public.

#### Débouchés du doctorat hors ESR public

Le doctorat n'est pas assez valorisé en France. Pour y remédier, il sera reconnu dans les conventions collectives et il donnera le droit de passer tous les concours internes de catégorie A+ de la fonction publique. Comme déjà indiqué, le recrutement de personnels de recherche fera partie des critères pris en compte dans l'octroi de subventions R & D au secteur privé.

#### Carrières dans l'ESR

1. *Pour que l'emploi scientifique ne soit plus synonyme de précarité et d'arbitraire*

Un grand plan de titularisation des précaires de l'ESR (tous corps de métier confondus) sera lancé, et devrait permettre de créer environ 5000 postes (i.e. hors départs en retraites et titularisations) par an, là encore tous corps de métier confondus. Ces créations de postes, à l'inverse de celles régulièrement annoncées ces dernières années par la tutelle et qui n'étaient que virtuelles du fait du transfert de la gestion de la masse salariale aux établissements, se vérifieront dans les faits dans la mesure où nous abrogerons la loi LRU et où l'Université Nationale recrutera directement les enseignants-chercheurs par le biais du CNU avant de les affecter dans les établissements selon une procédure déjà appliquée dans certains EPST.

## *2. Améliorer les conditions de travail au quotidien*

Les procédures d'affectation, ainsi que de mutations, prendront en compte la situation personnelle et familiale des personnes concernées au même titre que les besoins du service. Parallèlement, tous les salaires de la fonction publique seront progressivement revalorisés. Enfin, à l'université, la restauration de la démocratie universitaire, le renforcement des fonctions des CHSCT et la réaffirmation du statut national des enseignants-chercheurs qui n'auront de compte à rendre qu'au CNU permettront d'enrayer la casse des métiers et le harcèlement technocratique et autoritaire qui brise des carrières et des vies.

Outre la fin de l'évaluationnisme aiguë et la résorption de la précarité, deux fléaux qui pénalisent particulièrement les femmes désireuses d'avoir des enfants, des mesures seront prises en concertation avec les partenaires sociaux pour lutter contre le plafond de verre, qui détourne particulièrement les femmes des carrières scientifiques. Des dispositifs de signalement des discriminations de genre seront mis en place dans les établissements.

## **V.6 Prévoyez-vous de faciliter l'accueil en France des scientifiques étrangers de niveau doctoral et post-doctoral et de quelle manière ? Pensez-vous qu'il soit souhaitable de diminuer, conserver à l'identique ou étendre la durée de validité du visa scientifique attribué à un chercheur étranger dans le cadre d'un contrat de travail en France, et de manière plus générale comment pensez-vous faire évoluer ce dispositif ?**

L'ESR doit prendre sa part dans la création de nouveaux partenariats internationaux qui sont au coeur du programme de la France Insoumise.

Cela ne vaut pas seulement pour les chercheurs de niveau doctoral et post-doctoral, mais dès le premier cycle, avec un octroi simplifié des visas d'étude et des autorisations de séjour pour les étudiants. Nous mettrons également en place sur tout le territoire un réseau d'enseignement universitaire du français langue étrangère qui prenne en charge l'accueil des réfugiés non-francophones prêts à s'engager dans des études supérieures. Les migrants dont le dossier de demande d'asile est en cours d'examen pourront, s'ils le souhaitent, participer à ces formations et amorcer une reprise d'études. Une fois sur le territoire, nul ne doit être discriminé dans son accès aux formations supérieures.

En outre, nous sommes prêts à créer des universités internationales thématiques (sur la mer et les métiers de la mer, par exemple) qui par définition seront ouvertes à des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de tous les pays.

Pour ce qui est des chercheurs et enseignants-chercheurs, une procédure simplifiée d'octroi des visas doit être mise en place, qui peut inclure l'extension de la durée du permis de séjour si cela correspond à une demande de l'établissement invitant. Enfin, nous refusons que l'ouverture aux chercheurs étrangers serve de prétexte à la déréglementation des statuts nationaux. Un chercheur ou enseignant-chercheur étranger ne pourra être recruté dans un établissement français qu'en bénéficiant des mêmes droits, des mêmes salaires et des mêmes statuts qu'un collègue français, au terme de la même procédure.

***V.7 Le principe de précaution est inscrit dans la constitution et de nombreux jugements récents de tribunaux administratifs y font référence. Quelle est votre appréciation générale de l'application de ce principe ?***

Il ne saurait être question pour nous de revenir sur la valeur constitutionnelle du principe de précaution. Compte tenu du grand nombre de scandales sanitaires ou environnementaux de ces dernières années, ce principe apparaît comme une protection absolument nécessaire. Nous ne le comprenons pas comme une entrave au développement technologique. Dans le cadre du développement des sciences citoyennes (cf. ci-dessus), nous souhaitons développer les débats entre scientifiques et citoyens autour de la création scientifique et technique, et le principe de précaution est à nos yeux un outil pour ces débats, qui permettront aussi de dissiper les fausses croyances et la méconnaissance de part et d'autre.